

LABELLISATION (Fiche N° 1)

DECISIONS DE LABELLISATION - PROCEDURE

DOSSIER DE DEMANDE DE LABELLISATION :

Il comprend :

- le **dossier d'autoévaluation validé** par les Commissions départementale et Territoriale,
- le **rapport de la Commission Départementale**,
- le **P.A.Q.** (Plan d'Amélioration de la Qualité) rédigé et signé par le Club et validé par la Commission Départementale,
- la **fiche de renseignements** (Fiche N°3 ci-jointe), (pour faciliter la diffusion des décisions)

Le dossier est vérifié par la Commission Nationale et, **s'il est conforme, la labellisation est demandée au Comité Directeur de la FFR** qui statue à chacune de ses réunions plénières ordinaires

DIFFUSION DES DECISIONS :

Dès que la labellisation est prononcée par le Comité Directeur, l'information suivante est faite :

- Lettre au Président du Club (ou des clubs si plusieurs sont en « Entente »)
- Lettre au Président du Comité Territorial avec copie au Président du C D
- Lettre au Maire de la Ville (ou des villes si plusieurs clubs sont en « Entente » ou si le club regroupe deux cités)
- Lettre au Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports
- Lettre au Président du Conseil Général

DOTATIONS :

- Sitôt que la labellisation est prononcée et les diplômes rédigés et signés :
 - o Envoi d'un diplôme **par club** au Comité Territorial
 - o Envoi d'un trophée **par « unité labellisée »**, c'est-à-dire école fonctionnant seule ou « Entente »
- Deux fois par an, à mi-saison et en fin de saison :
 - o Envoi au Comité Territorial d'un sac de matériel pédagogique estampillé « Ecole de Rugby Labellisée » pour **chaque « unité labellisée »**, c'est-à-dire école fonctionnant seule ou « Entente »

REMISES :

Il appartient à chaque Comité Territorial d'organiser **des remises de diplômes et trophées** au niveau Territorial ou à l'échelon des départements, selon la taille ou les traditions du Comité.

Dans tous les cas, ces manifestations doivent revêtir un certain éclat et mettre en valeur :

- les **critères éducatifs et de formation** retenus pour la délivrance du « Label FFR »,
- la **qualité et l'engagement des éducateurs**,
- les **valeurs** que l'école de Rugby s'efforce d'inculquer et de promouvoir.

Une forte **médiatisation** doit être assurée.

PRISE EN COMPTE DE LA LABELLISATION :

Outre la reconnaissance qu'elle constitue, la Labellisation d'une Ecole de Rugby risque fort d'être prise en compte par les tutelles pour les attributions qu'elles sont amenées à faire : subventions, CNDS, etc..

Progressivement, la FFR aura la même politique pour ses attributions de places, de matériel ou les autorisations de Tournois. Il convient que les Comités Territoriaux et départementaux soient en cohérence avec ces politiques.

LABELLISATION

Fiche de renseignements (fiche N° 3)

(à joindre au dossier de demande de labellisation)

- **Coordonnées du Président du Club auquel appartient l'école (ou l'école support) :**

- **Coordonnées des Présidents des autres Clubs appartenant à l'Ecole :**

- **Coordonnées du (ou des) Maire(s) de la (ou des) commune(s) concernée(s) :**

- **Coordonnées du Directeur Départemental Jeunesse et Sports :**

- **Coordonnées du Président du Conseil Général :**

Nom du signataire : _____ Fonction : _____

Tél : _____ Mail : _____

Fait le : _____ à : _____

Signature :

Fiche N° 2 - LE PLAN D'AMELIORATION DE LA QUALITE (P.A.Q.)

Qu'est-ce que c'est ? A quoi ça sert ?

Le P.A.Q., qu'est-ce que c'est ?

Le P.A.Q. est un **plan d'action** que le **club** établit suite à sa réflexion menée dans le cadre de l'autoévaluation.

Il énumère toutes les actions à conduire ou les mesures à mettre en place pour :

- améliorer ses points faibles,
- renforcer ou maintenir ses points forts

Comme tout plan d'action, il comporte :

- les **actions à mener**,
- les **délais** dans lesquels le club s'engage à les mener.

Le P.A.Q. : quel contenu ?

Par définition, il reprend les points faibles à améliorer et, sur les sujets fondamentaux, les points forts qu'il faut absolument sauvegarder, voire renforcer encore.

Chaque point doit comporter :

- des **actions ou mesures concrètes**,
- un **délai** pour leur mise en œuvre,
- éventuellement, pour plus de clarté en interne, qui est chargé de leur exécution et de leur suivi.

Certains points fondamentaux doivent figurer dans tous les P.A.Q.

- la **formation des éducateurs** : engagement à former de nouveaux éducateurs ou, s'ils sont en nombre suffisant, de maintenir ce niveau d'encadrement,
- le **projet pédagogique** : il ne doit pas rester figé. Un ou plusieurs responsables doivent avoir en charge sa révision et son amélioration périodique.
- Le **respect de l'éthique et du règlement** : ce sont les points fondamentaux de notre projet éducatif et la **VITRINE de notre discipline**.
 - o Si nous sommes « excellents », nous devons, dans le P.A.Q., exprimer la volonté de « **maintenir cette excellence** »
 - o Si nous sommes « perfectibles », nous devons nous engager, **dans les délais les plus brefs**, à « **rechercher l'excellence dans les comportements** »

Le P.A.Q. : à quoi ça sert ?

Le P.A.Q. énumère les « **engagements pris par le club** » (actions et délais) en matière d'amélioration de vos structures et de votre fonctionnement, donc de qualité de votre éducation et de votre formation.

Il vous permet de faire un « **suivi permanent** » de vos progrès, de préférence par un travail collectif, comme celui que vous avez mené lors de l'autoévaluation initiale. C'est notamment un excellent **moyen d'imprégner de votre projet les nouveaux venus** dans votre équipe éducative.

Il vous permettra d'être **prêts à aborder sereinement** et en position très favorable le **renouvellement de votre labellisation**, au bout des 4 ans.

Enfin et surtout, **il maintient la dynamique d'amélioration de la qualité que vous avez su créer** par le travail collectif de réflexion mené pour préparer la première labellisation.

LE P.A.Q. EST VOTRE OUTIL DE BASE POUR UNE DYNAMISATION PERMANENTE DE VOTRE ECOLE DE RUGBY

Mmes et MM. les Présidents des C.D.
Mmes et MM. les Responsables
Ecoles de Rugby des C.T.
Mmes et MM. les Cadres Techniques

Paris le

Objet : labellisation

Mesdames, Messieurs,

Les dossiers de labellisation reçus récemment, trop souvent incomplets, nous conduisent à vous repreciser la procédure, depuis l'envoi de la demande jusqu'à la décision de labellisation par le Comité Directeur de la FFR. C'est l'objet de la première fiche N° 1ci-jointe.

Le contenu et l'utilité du Plan d'Amélioration de la Qualité (PAQ) n'ont pas encore été compris par tous. On y trouve trop de « déclarations d'intentions », d'actions décidées mais non programmées, pas assez de « recherche de l'excellence » sur les sujets essentiels que sont l'Ethique, le Respect du règlement et la Formation. La fiche N° 2 essaie de vous aider dans sa rédaction et son utilisation.

Le retour de l'info après délivrance du label est trop long et trop lourd. C'est pourquoi nous vous demandons de fournir en amont, avec le dossier de demande, les renseignements figurant sur la fiche N° 3.

N'hésitez pas, si vous êtes confrontés à des problèmes, des soucis de compréhension ou d'interprétation, à contacter Nathalie JANVIER, André LAUR ou Christian GALONNIER.

Nous restons à votre disposition,

Et vous assurons, Mesdames, Messieurs, de nos sentiments sportifs les meilleurs et les plus amicaux.

Jean-Claude BAQUE
Vice Président de la FFR
en charge du Secteur Amateur

Copie pour info : B LAPASSET, A DOUCET, N JANVIER, A LAUR, Y AJAC, C GALONNIER,
Présidents des Comités Territoriaux